

Procès-verbal de la séance USL 10.11.2016
Maison Picson à 20h

Membres présents :

Comité USL : R. Duncombe,
Comité USL : Y. Claude
Gymnastique : Anne-Marie Gueux
Ski-club : Carole Roulet
Akordiono : Elodie Jouvenat
Echo des Pléiades : Lisette Chabloz
Municipalité : Jean-Luc Chabloz

Membres excusés :

Comité USL : Stéphane Jacquemet

L'ordre du jour sera suivi sans modifications

1) Bienvenue

Le Président Robert Duncombe souhaite la bienvenue aux membres présents. Il excuse l'absence du caissier Stéphane Jacquemet, retenu par d'autres obligations.

2) 50 ans de l'USL

Constat : M. R. Duncombe confirme que M. Clos a été contacté pour l'organisation du repas de la fête des 50 ans. Prix : 45.00 par personne pour le repas des 50 ans de l'USL. Compter en plus au moins 800 pour le personnel de service et 200 pour les nappes / serviettes.

Constat : Claude François Brülhart, l'animateur, pourra être confirmé au prix de 900.00 pour la soirée.

Discussion : à propos de l'invitation de deux personnes seulement par société.

Décision : chaque société peut envoyer 4 personnes pour le repas et non plus 2 personnes. Les sociétés annonceront les participants jusqu'à mi-février. L'invitation sera envoyée à mi-janvier par le secrétaire. Fin février, en fonction du nombre de personnes inscrites, l'USL contactera les 4 sociétés fondatrices de l'USL pour la répartition des invitations non attribuées.

Décision : inviter 4 membres d'honneurs (anciens présidents USL) avec conjoints + Mme Kreis

Décision : les anciens municipaux délégués seront invités. R. Duncombe enverra la liste au secrétaire.

Constat : le loyer des deux salles, la vaisselle et le nettoyage sont offerts par la Municipalité. Merci à elle !

Décision : contrairement à ce qui avait été prévu au départ, un apéritif sera organisé avant le souper. Jean-Luc Chabloz confirme qu'il est offert par la Municipalité.

Décision : compte tenu du fait qu'il restera « quelques sous dans la caisse », demander à un magicien d'animer également la soirée par la magie de proximité (close-up dans le jargon). Yves Claude contacte l'école de Morges.

3) Rallye

Discussion : la question se pose de savoir si ce rallye a encore du sens si l'USL est dissoute au terme de l'assemblée générale extraordinaire (voir point suivant). Au passage Carole Roulet rappelle que si le Ski-Club a proposé le rallye, elle ne veut pas en être l'organisatrice car cela relève de l'USL et non du Ski-Club !

Décision : la décision si on annule ou non le rallye est reportée.

4) Avenir USL

Discussion : Après un bref exposé concernant le retrait « de fait » des responsabilités à l'USL, majoritairement reprises par la Municipalité pour d'évidentes raisons d'infrastructure notamment (informatique, proximité entre les gens, etc.) R. Duncombe pose la question aux quatre sociétés fondatrices Echo des Pléiades, Gymnastique, Ski-club, Diablotins (Akordiono) si elles sont d'accord sur le principe de la dissolution de l'USL. Toutes se prononcent favorablement.

Décision : proposer une assemblée extraordinaire pour la dissolution de l'USL directement après l'assemblée générale de 2017. Un seul point à l'ordre du jour : dissolution.

5) Divers

Pas de divers.

Prochaine séance : 2 mars 2017 à 18h : objectif faire le point sur la soirée de l'assemblée générale / extraordinaire et la fête du 5.5.17

La séance se termine à 21:45